

Séance du mercredi 16 décembre 2020

Date de la convocation: 10/12/2020

Membres en
exercice :

Présents : 13

Votants: 14

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt et le seize décembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Laurence
HOURLIER, Thomas HOURLIER, Emilie KONNERT, Barbara
LOUCHART, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky
PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Richard DETHYRE par Olivier MAGUET

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ

ETUDE DE DISSIMULATION DU RESEAU ELECTRIQUE - (D 2020 128)

ANNULATION DE LA DELIBERATION D 2020 N°108 CONCERNANT UNE ETUDE DE DISSIMULATION DU
RESEAU ELECTRIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal du retard du SDEY dans l'étude 20S5035DI devant évaluer le montant des travaux de dissimulation des réseaux de la rue des Bordes proposée dans le cadre de l'opération d'enfouissement de la ligne haute tension.

Considérant que ce retard, relevant de la seule responsabilité du SDEY, rend impossible la programmation de ces travaux supplémentaires dans le cadre du calendrier d'exécution de l'opération d'enfouissement de la ligne haute tension décidé en juillet 2020, le Maire informe le Conseil Municipal que la convention financière liant le SDEY à la commune pour l'étude des travaux d'enfouissement de la rue des Bordes devient sans objet et doit être considérée comme nulle et non avenue. A cette fin, il propose l'annulation de la délibération D 2020 108 adoptée par le Conseil Municipal en séance du jeudi 12 novembre 2020 ayant autorisé le Maire à signer la dite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ACCEPTE à l'unanimité l'annulation de la délibération D N° 2020 108 engageant la commune à régler le solde de 3 810,44 euros en cas de non-réalisation des travaux au titre de l'étude 20S5035DI,

DIT que les crédits correspondants ne seront pas inscrits au budget de l'année 2021 au compte 2031 pour les travaux d'investissement.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire
Oliver MAGUET

RF Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/12/2020 089-218900918-20201216-D_2020_128-DE

